

L'égalité homme-femme et le respect des droits des femmes dans le programme d'action de l'après-2015 : un fondement du développement durable

- La concrétisation de l'égalité homme-femme et du respect des droits des femmes est essentielle pour mener à leur terme les chantiers inachevés des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) et accélérer la marche du développement mondial au-delà de 2015. L'égalité entre femmes et hommes est importante en soi, mais c'est aussi une condition indispensable de la bonne santé et du bon développement des familles et de la société, ainsi qu'un déterminant de la croissance économique.
- Le cadre de l'après-2015 devrait 1) conserver un objectif autonome fort sur l'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes, conformément à la recommandation du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015, mis en place par les Nations unies ; 2) intégrer des cibles et des indicateurs sexospécifiques dans les autres objectifs.
- Pour être solide, le cadre de l'après-2015 appréhendera les inégalités entre femmes et hommes dans leur globalité, et visera ainsi tout à la fois 1) la scolarisation des filles jusqu'à l'achèvement d'études de qualité, 2) l'autonomisation économique des femmes, 3) l'accès universel à la santé et aux droits sexuels et reproductifs, 4) l'éradication de la violence à l'égard des femmes et des filles, 5) la possibilité pour les femmes de faire entendre leur voix, d'occuper des fonctions dirigeantes et d'exercer une influence, 6) la participation des femmes aux efforts de construction de la paix et de renforcement de la sécurité, et 7) leur contribution à la protection durable de l'environnement.
- Le nouveau cadre devra remettre en question les normes et pratiques sociales discriminatoires qui sous-tendent les inégalités entre femmes et hommes, telles que le mariage précoce ou la tolérance à l'égard de la violence contre les femmes.
- Les cibles et les indicateurs relatifs à l'égalité homme-femme constituent un puissant aiguillon pour l'action. Lorsque les filles et les femmes sont visibles dans les données recueillies et les rapports statistiques, les gouvernements et les donateurs font davantage d'efforts en faveur de l'égalité des sexes. Il est urgent d'investir de façon continue dans le renforcement des capacités statistiques et le suivi pour améliorer la mesure des indicateurs relatifs à l'égalité homme-femme et la collecte de données ventilées par sexe.

Pourquoi mettre l'accent sur l'égalité entre femmes et hommes dans le programme d'action de l'après-2015 ?

Il ne sera pas possible d'en finir avec la pauvreté sans une amélioration sensible et rapide de la vie des femmes et des filles dans tous les pays. L'instauration de l'Objectif du millénaire pour le développement 3, « Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes », a signifié la reconnaissance mondiale du fait que cet objectif de développement était à la fois important en soi et essentiel pour la concrétisation de tous les autres objectifs.

Le cadre de l'après-2015 offre une occasion unique de faire fructifier les acquis de l'action en faveur des Objectifs du millénaire pour le développement, tout en s'attaquant aux dimensions qui accusent un retard. Il faut agir maintenant, à la fois pour que se manifeste une volonté politique plus grande et que soient déployées des ressources plus importantes pour parvenir à assurer pleinement et de manière pérenne l'égalité homme-femme, l'autonomisation des femmes et le respect de leurs droits.

Point sur l'Objectif du millénaire pour le développement relatif à l'égalité entre femmes et hommes

Les progrès accomplis dans la concrétisation de la cible de l'Objectif du millénaire pour le développement 3 (OMD 3 ; voir l'encadré 1) ne sont pas uniformes. Si l'égalité homme-femme sur le plan de l'accès à l'enseignement primaire est quasiment réalisée dans la plupart des pays, il reste encore 68 pays où demeurent des disparités sensibles. La scolarisation des filles dans l'enseignement de base est la plus faible en Afrique subsaharienne, en Océanie et au Moyen Orient. De plus, les écarts entre les sexes se creusent au niveau de l'enseignement secondaire et supérieur dans la plupart des pays en développement. Si les femmes ont été plus nombreuses à entrer dans la population active ces dernières décennies, elles travaillent généralement dans le secteur informel du marché du travail, pour de faibles salaires et dans des conditions précaires. Cette situation fait qu'elles sont plus exposées au risque de pauvreté au cours de leur vie, et qu'elles bénéficient moins souvent des dispositifs de protection sociale et de prestations telles que les pensions de retraite. Les femmes continuent de percevoir des salaires inférieurs à ceux des hommes et d'être confrontées à la ségrégation professionnelle et au plafond de verre, et elles sont surreprésentées dans les emplois faiblement rémunérés et sous-représentées aux postes à responsabilité. Environ 800 femmes meurent chaque jour de causes évitables pendant la grossesse et l'accouchement, de sorte que l'OMD 5 sur la santé maternelle est, en 2013, l'Objectif du millénaire pour le développement le plus éloigné de sa concrétisation.

Encadré 1. Objectif du millénaire pour le développement 3

OMD 3 : Promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Cible : Éliminer les disparités entre les sexes dans les enseignements primaire et secondaire d'ici à 2015 si possible, et à tous les niveaux de l'enseignement en 2015 au plus tard.

Indicateurs :

- Rapport filles/garçons dans l'enseignement primaire, secondaire et supérieur.
- Proportion des femmes salariées dans le secteur non agricole.
- Proportion des sièges occupés par les femmes dans le parlement national.

Source : ONU (2013), Éliminer la pauvreté, c'est possible : Objectifs du millénaire pour le développement et l'après-2015, site internet des Nations unies, www.un.org/millenniumgoals.

En dépit des progrès réalisés dans certains domaines, le rapport de l'OCDE intitulé *Inégalités homme femme : il est temps d'agir* (2012a) constate que l'égalité entre les sexes et l'autonomisation des femmes restent « un chantier inachevé » dans tous les pays. Ses principales conclusions sont les suivantes :

- une plus grande égalité entre femmes et hommes dans le domaine de l'éducation stimule l'activité des femmes et la croissance économique ;
- dans de nombreux pays à faible revenu, les jeunes femmes sont moins susceptibles que les jeunes hommes d'occuper un emploi rémunéré ou de suivre des études ou une formation. Elles ont aussi moins de chances d'effectuer des études secondaires complètes ;
- il faut faire en sorte que les écoles deviennent des endroits plus sûrs pour les filles et leur fréquentation d'un prix plus abordable pour elles ;
- les femmes employées dans le secteur informel tendent à être surreprésentées parmi les travailleurs domestiques et les travailleurs familiaux. Elles sont plus fortement exposées à la pauvreté et leurs perspectives de promotion sociale sont limitées ;

- la ségrégation professionnelle ne s'est pas atténuée et les écarts de salaire entre hommes et femmes demeurent ;
- il faut s'attaquer aux obstacles culturels, ainsi qu'aux stéréotypes concernant le rôle des femmes dans la société, les entreprises et le secteur public ;
- les femmes entrepreneurs ne sont encore qu'une minorité dans tous les pays. Les entreprises détenues par des femmes sont sensiblement plus petites et moins bien représentées dans les secteurs à forte intensité de capital ;
- dans les pays en développement, les femmes sont beaucoup plus susceptibles de posséder de petites entreprises dans le secteur informel que dans le secteur formel. Assurer aux femmes et aux hommes entrepreneurs un accès égal au financement est une priorité ;
- dans la plupart des pays, les femmes sont encore sous-représentées au parlement, dans le système judiciaire, la branche exécutive de l'État et la haute fonction publique, même dans les pays où elles constituent la majorité des salariés du secteur public.

Un objectif autonome sur l'égalité homme-femme et les droits des femmes

Le Groupe de personnalités de haut niveau mis en place par le Secrétaire général des Nations unies a reconnu la nécessité de conserver un objectif autonome sur l'égalité homme-femme lors des travaux qu'il a consacrés au programme de développement de l'après-2015 (HLP, 2013). Il a aussi proposé la définition de cibles nationales sur l'éradication de la violence contre les femmes et les filles, la suppression des mariages précoces, l'accessibilité aux actifs et la possibilité d'en être propriétaire et d'en hériter, et l'élimination de la discrimination envers les femmes dans la vie politique, économique et publique.

Un objectif autonome et fort s'impose pour pouvoir s'attaquer aux inégalités entre les sexes, qui restent largement répandues et sévissent avec persistance dans le monde entier, et qui font que les femmes sont surreprésentées parmi les personnes les plus pauvres et les plus marginalisées. De plus, un objectif autonome sur l'égalité homme-femme revêt une importance stratégique pour la suppression des obstacles qui empêchent de progresser dans la réalisation des autres objectifs. Ce document n'a pas pour objet de mettre en lumière des cibles et des indicateurs précis, mais il recommande d'assortir cet objectif autonome d'un nombre limité de cibles sans lesquelles l'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes ne pourront être concrétisées. Les cibles proposées pour mettre fin aux mariages précoces et faire cesser la violence à l'égard des femmes et des filles en sont de bons exemples (voir la section sur la mesure et les données ci-dessous).

Encadré 2. Les actions qui feront la différence

Pour mener à bonne fin le « travail inachevé » que constitue la construction de l'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes, il est essentiel de **placer les femmes et les filles au cœur** du cadre de l'après-2015 :

- en conservant **un objectif autonome sur l'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes et en intégrant la question de l'égalité entre femmes et hommes dans toutes les composantes du programme de développement de l'après-2015**. Cette approche « à deux axes » est l'objet d'un large soutien de la part des gouvernements, des Nations unies et de la société civile (Groupe de personnalités de haut niveau, 2013 ; ONU Femmes, 2013 ; GADN, 2013) ;
- **en remettant en question et en transformant les normes et institutions sociales** qui sont source de discriminations à l'égard des femmes et des filles, comme celles qui assurent l'acceptabilité de la violence domestique ;
- en recueillant et en utilisant des **données de qualité** pour suivre les progrès réalisés et **dégager des éléments probants** sur les actions qui donnent des résultats ;
- **en assurant le suivi des dépenses publiques** et de la part de l'ensemble de la coopération pour le développement qui est orientée vers l'objectif de l'égalité homme-femme et de l'autonomisation des femmes.

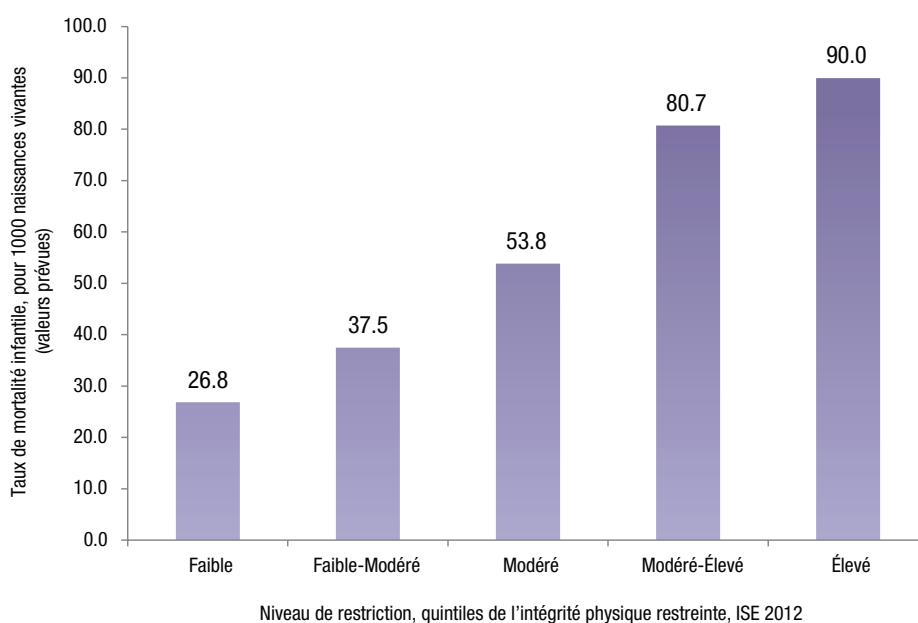
Intégration de cibles sexospécifiques dans tous les objectifs

Un cadre de l'après-2015 qui se veut efficace doit faire une place prioritaire à l'égalité homme-femme dans tous les autres objectifs en y incorporant des cibles et indicateurs sexospécifiques concrets, notamment en ce qui concerne la pauvreté, l'éducation, la santé, l'emploi et les moyens d'existence, la sécurité alimentaire, la durabilité environnementale et énergétique, et l'instauration de sociétés stables et pacifiques. Aucun des objectifs de développement relatifs à ces domaines ne sera atteint si l'on ne s'attaque pas aux inégalités entre les sexes.

Le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau des Nations unies reconnaît cette nécessité d'intégrer des cibles et indicateurs sexospécifiques dans l'ensemble des objectifs, à la fois pour lutter contre les inégalités sous-jacentes qui entravent les progrès dans la situation des femmes, et pour intensifier l'effet « multiplicateur » de l'égalité homme-femme sur la réalisation des autres objectifs de développement. Par exemple, une plus grande égalité entre les sexes en matière d'éducation permet aux pays de profiter des retombées économiques positives du capital humain des femmes, ce qui a pour effet de soutenir la croissance économique.

Tout porte à croire que la suppression des inégalités entre hommes et femmes permet de progresser plus rapidement dans la réalisation des autres objectifs de développement. Une analyse fondée sur des données de l'Indice Institutions sociales et égalité homme-femme (ISE) de l'OCDE montre qu'il existe un lien entre des niveaux moindres de discrimination à l'égard des femmes et de meilleurs résultats dans plusieurs domaines, notamment le niveau d'études, la santé infantile et la sécurité alimentaire. Par exemple, lorsque les femmes connaissent d'une plus grande égalité de statut au sein de la famille, les enfants ont davantage de chances d'achever leur cursus d'enseignement primaire, même lorsque l'on tient compte des différences de niveau de revenu, d'urbanisation et de taux de fécondité entre les pays. Lorsque les femmes jouissent d'une plus grande « intégrité physique » (maîtrise de leur propre corps), les résultats en matière de santé infantile sont meilleurs. Les pays où l'intégrité physique des femmes subit les atteintes les plus fortes – par exemple, où le niveau de violence à leur égard est élevé et où elles n'ont pas la possibilité de faire des choix quant à leur vie sexuelle et reproductive – enregistrent un taux de mortalité infantile moyen plus de trois fois supérieur à celui des pays où ces atteintes sont faibles (graphique 1). De même, les pays où les femmes n'ont pas le droit de posséder de la terre comptent en moyenne un surcroît de 60 % d'enfants dénutris.

Graphique 1. Les taux de mortalité infantile sont plus élevés dans les pays où l'intégrité physique des femmes subit de fortes atteintes¹



Source : OCDE (2012c), « Tackling the root causes of gender inequalities in the post-2015 development agenda », communication présentée lors de la consultation thématique mondiale sur la lutte contre les inégalités, Éditions OCDE, Paris.

Mesure et données

Le fait de mettre fortement l'accent sur l'égalité homme-femme dans le cadre de l'après-2015 inciterait à assurer un meilleur suivi des progrès réalisés vers cet objectif, ce qui accroîtrait la demande en matière de données et de renforcement des capacités statistiques concernant ce domaine. Répondre à cette demande sera essentiel pour combler les importantes lacunes qui demeurent s'agissant de la disponibilité, de la comparabilité, de la qualité et de la couverture des données sur des questions capitales pour l'égalité des sexes. Ce sont notamment la violence à l'égard des femmes, l'accès des femmes aux actifs et la possibilité pour elles de les contrôler, l'émancipation politique des femmes et leur aptitude à faire entendre leur voix au niveau local, ainsi que le temps qu'elles consacrent au travail familial et domestique non rémunéré. De nombreux pays ne mesurent pas les indicateurs relatifs à l'égalité homme-femme, non seulement parce que les moyens dont ils disposent pour recueillir des données sont limités, mais aussi parce qu'ils n'attachent pas une grande importance à ces questions. Inscire l'égalité homme-femme comme une priorité à l'intérieur d'un cadre de portée mondiale donnerait une impulsion propre à changer cette situation.

L'OCDE a mis au point toute une panoplie d'outils qui peuvent être appliqués dans le monde entier pour améliorer la mesure et la collecte de données sur les questions relatives à l'égalité homme-femme.

- En 2012, dans le prolongement de l'Initiative de l'OCDE pour la parité, l'OCDE a lancé son Portail de données sur l'égalité homme-femme², qui offre un accès aisé à des données et à des visualisations interactives concernant plus de 40 indicateurs de l'égalité des sexes, y compris des tendances rétrospectives.
- Le Programme OCDE Eurostat sur les indicateurs de l'entrepreneuriat traite des inégalités importantes et tenaces qui empêchent les femmes de posséder des entreprises prospères et de les faire fructifier. Il a permis de mettre au point des définitions et des indicateurs et d'effectuer des analyses pour mesurer ces inégalités.
- L'indice Institutions sociales et égalité homme femme (ISE)³ est un outil de mesure composite des inégalités entre femmes et hommes. Il permet de rendre compte des lois, des normes et des pratiques discriminatoires existant dans plus de 100 pays non membres de l'OCDE, lesquelles sont considérées selon cinq dimensions, dont la discrimination au sein de la famille, la violence à l'encontre des femmes, l'accès des femmes aux ressources et leur accès à l'espace public. Les données ainsi produites complètent de façon remarquable les indicateurs de l'égalité homme-femme plus courants, comme ceux qui portent sur l'emploi et l'éducation, dessinant ainsi un tableau plus précis des normes sociales qui limitent les possibilités offertes aux femmes et aux filles.
- L'Indicateur du mieux-vivre de l'OCDE⁴ est un outil en ligne interactif qui permet à tout un chacun de comparer le bien-être d'un pays à l'autre, en fonction des conditions de vie – logement, revenu, emploi – et de la qualité de la vie – liens sociaux, éducation, environnement, gouvernance, santé, satisfaction, sécurité et équilibre travail- vie. L'Indicateur montre comment la vie des femmes se différencie de celle des hommes, et comment celle des personnes qui se situent en haut de l'échelle sociale et économique se différencie de celle des personnes qui se trouvent en bas.
- Le Programme international pour le suivi des acquis des élèves (PISA)⁵ relève les disparités entre filles et garçons quant aux connaissances acquises à l'école et en rend compte depuis son lancement en 2000 (OCDE, 2013a). Il permet aussi de recueillir et d'analyser des données sur les projets professionnels des élèves des deux sexes, leur niveau de motivation pour l'apprentissage et les différents facteurs socioéconomiques qui influent sur leur scolarité. Plus de 70 pays y prennent part, dont 28 pays à faible revenu et à revenu intermédiaire comme le Brésil, le Pérou et le Vietnam. La nouvelle initiative de l'OCDE dénommée «Mettre le PISA au service du développement»⁶ a pour but d'accroître la participation des pays en développement à l'enquête PISA.
- Le Réseau international de l'OCDE sur l'éducation financière⁷ a mis au point une enquête visant à recueillir des données sur la culture et les connaissances financières. Celles-ci peuvent être utilisées pour étudier l'importance des différences entre les sexes en la matière, ainsi que les liens qu'il peut y avoir avec l'origine socioéconomique et l'inclusion financière.
- Wikiprogress.stat⁸ est un outil disponible sur Wikiprogress, plateforme mondiale de l'OCDE qui permet d'échanger des informations pour évaluer les progrès sociaux, environnementaux et économiques. Wikiprogress.stat offre un accès en ligne gratuit à plus de 100 ensembles de données et visualisations, dont des données sur l'égalité homme-femme.

Financement de l'action en faveur de l'égalité homme-femme et du respect des droits des femmes

La mise en œuvre efficace du programme d'action de l'après-2015 nécessitera un financement au niveau des pays. L'un des indicateurs mondiaux qui servent au suivi des efforts visant à assurer l'efficacité de la coopération pour le développement⁹ mesure la proportion de pays en développement qui sont dotés de systèmes permettant de suivre et de rendre publiques les dotations au titre de l'égalité homme-femme et de l'autonomisation des femmes. ONU Femmes et le Secrétariat de l'OCDE ont travaillé avec des pays en développement à la conception et à l'expérimentation sur le terrain de cet indicateur. Les résultats de la première enquête de suivi seront disponibles en 2014.

De plus, l'OCDE continuera de suivre, d'analyser et de publier des données sur le degré d'orientation vers l'égalité homme-femme des efforts des pays membres de l'OCDE en matière de coopération pour le développement, en utilisant le marqueur de l'aide en faveur de l'égalité homme-femme mis au point par le Comité d'aide au développement (CAD)¹⁰, ainsi que d'autres outils statistiques éprouvés. Des travaux sont en cours pour améliorer la mesure des engagements de coopération pour le développement en faveur de l'éradication de la violence à l'encontre des femmes et des filles. Une stratégie particulièrement efficace pour garantir l'exercice effectif de la redevabilité consiste à aider les organisations de femmes à renforcer leur aptitude à suivre les investissements de près.

Une approche globale de l'égalité homme-femme dans le nouveau cadre

Si l'OMD 3 a réellement permis de promouvoir l'égalité entre les sexes dans certains domaines importants, il lui manquait des dimensions essentielles. Le cadre de l'après-2015 devrait s'appuyer sur les OMD actuels pour adopter une approche globale des inégalités entre les hommes et les femmes, qui intègre notamment l'action contre les normes et les pratiques sociales discriminatoires qui empêchent de progresser vers l'égalité des sexes dans chacun des domaines ci-dessous. Cet exposé n'a pas pour objet de présenter des propositions précises concernant les cibles et les indicateurs relatifs à l'égalité homme-femme, mais il recense sept domaines prioritaires qu'il est nécessaire de prendre en compte.

1. La qualité de la scolarité des filles dans l'enseignement secondaire et aux niveaux supérieurs de l'enseignement, et ses retombées

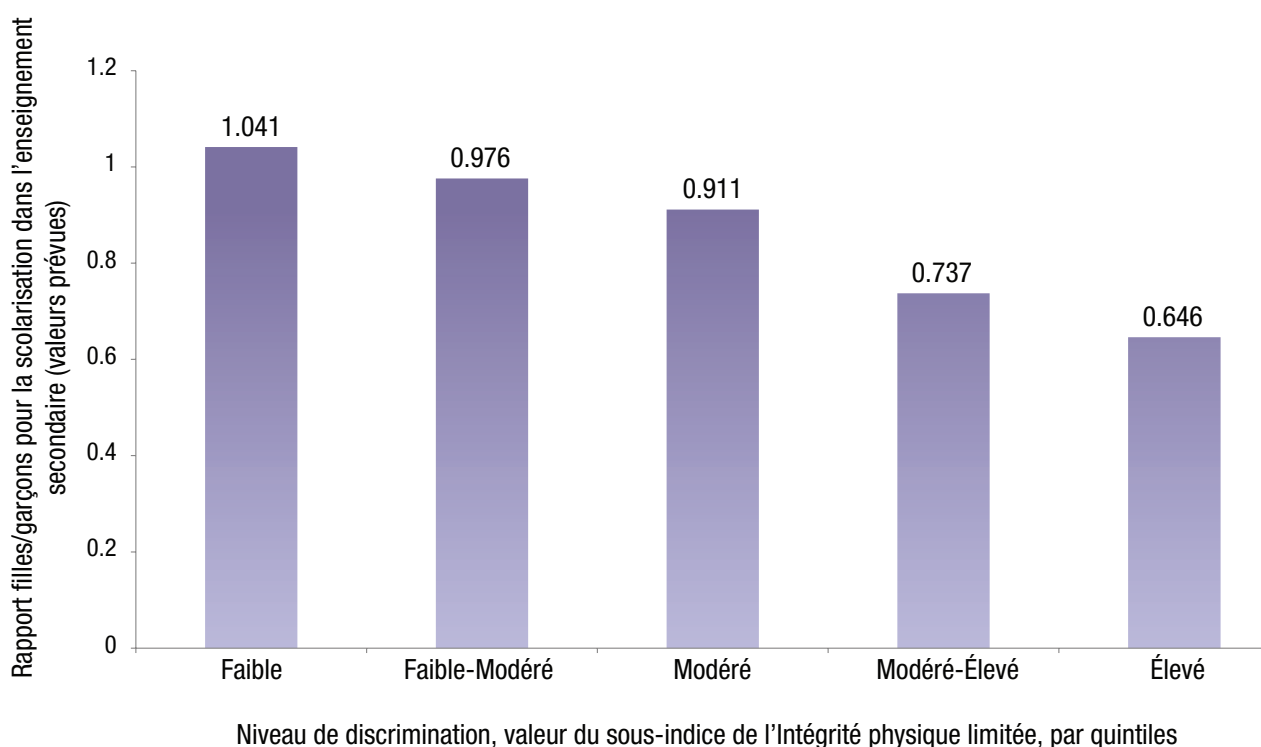
La possibilité d'être scolarisées au niveau secondaire et de pousser encore davantage leurs études, a d'énormes retombées pour l'autonomisation des femmes, mais le monde est loin d'avoir atteint la parité entre les filles et des garçons en ce qui concerne les taux de scolarisation et de réussite (voir l'encadré 3). Une seule année de scolarité supplémentaire donne aux femmes de meilleures perspectives sur le plan économique, une plus grande autonomie en matière de prise de décision, une plus grande maîtrise de leur fécondité, des enfants en meilleure santé et davantage de chances d'envoyer ces derniers à l'école. Si l'on assure la scolarisation des adolescentes jusqu'à l'achèvement d'études secondaires de qualité, elles auront plus de cartes en mains pour développer tout leur potentiel et faire des choix éclairés concernant leur vie. La scolarisation des filles jusqu'à l'achèvement d'études secondaires de qualité devrait être une priorité absolue du cadre de l'après-2015, qui devrait notamment mettre l'accent à cet égard sur les retombées de l'apprentissage¹¹, conformément à la recommandation du Groupe de personnalités de haut niveau (2013).

Encadré 3. S'attaquer aux normes sociales qui sont source de discriminations contre les femmes

Les normes et pratiques sociales discriminatoires influent sur le devenir des filles et des garçons en matière d'éducation. Les données de l'Indice Institutions sociales et égalité homme-femme (ISE) montrent qu'il existe un lien étroit entre la prévalence du mariage précoce et l'écart entre les sexes sur le plan de la scolarisation dans l'enseignement secondaire. Dans les pays où la proportion de filles mariées est élevée, cet écart est plus important. Lorsque l'on examine ce dernier au niveau de chacune des dimensions de l'ISE, les facteurs les plus significatifs sont « Libertés civiles restreintes » (accès des femmes et des filles à l'espace public) et « Intégrité physique limitée » (maîtrise de leur corps par les femmes et les filles), même si l'on tient compte du niveau de revenu et d'urbanisation du pays. On ne dénombre que six filles pour dix garçons dans l'enseignement secondaire dans les pays où l'intégrité physique des femmes et des filles est particulièrement limitée (graphique 2). On peut en déduire que l'amélioration de l'accès aux droits sexuels et reproductifs, la lutte contre la violence à l'encontre des femmes et des filles, et le fait de garantir à celles-ci des possibilités égales de participer et de se faire entendre dans la sphère publique, contribuent fortement à l'amélioration du devenir des filles sur le plan de la scolarisation. De même, les données de l'ISE montrent qu'il existe un lien entre des normes sociales discriminatoires et les résultats des femmes dans le domaine de l'emploi, dont la proportion de femmes occupant des emplois précaires.

Source : OCDE (2012c), « *Tackling the root causes of gender inequalities in the post-2015 development agenda* », communication présentée lors de la consultation thématique mondiale sur la lutte contre les inégalités, Éditions OCDE, Paris.

Graphique 2 : On ne compte que 6 filles pour 10 garçons dans l'enseignement secondaire dans les pays où l'intégrité physique des femmes et des filles est particulièrement limitée¹²



Source : OCDE (2013b) *Why Discriminatory Social Institutions Affecting Adolescent Girls Matter*, Éditions OCDE, Paris.

2. L'autonomisation économique des femmes

La principale priorité que recouvraient les cibles des OMD en matière d'égalité homme-femme était le développement social. Si cela a permis de susciter un intérêt bienvenu pour l'amélioration de la santé et de l'éducation des femmes et des filles, le rôle des femmes dans l'économie et leur contribution dans ce domaine ont été largement négligés. L'autonomisation économique des femmes doit être une priorité dans le cadre de l'après-2015.

Le programme de développement de l'après-2015 devrait inclure des cibles et des indicateurs sur l'accessibilité des femmes aux actifs et la possibilité pour elles d'en être propriétaires, l'exercice d'emplois de qualité, l'entrepreneuriat et le temps consacré au travail familial et domestique non rémunéré. Le fait que les femmes puissent posséder des actifs et accéder aisément à ces derniers ainsi qu'aux ressources et aux services – terre, logement, revenu, emploi, eau, technologie, crédit, marchés, services bancaires et financiers – est indispensable à leur émancipation, au respect de leurs droits et à leur bien être. L'autonomisation économique des femmes est aussi un déterminant du développement en ce qu'elle permet de faire reculer la pauvreté, de réduire les inégalités et d'améliorer la santé, la nutrition et la scolarisation des enfants. Par exemple, les données de l'ISE pour l'année 2009 montrent que les pays où les femmes jouissent de droits égaux sur la terre produisent environ trois fois plus de céréales par an que les pays où les femmes n'ont aucun droit sur cette ressource. Les constats sont à peu près les mêmes dans le cas du lien entre l'accès des femmes aux ressources et la malnutrition des enfants.

Pourtant, partout dans le monde et dans tous les secteurs, les femmes doivent faire face à de plus grandes difficultés (formelles et informelles) que les hommes pour accéder à des emplois décents, aux ressources productives, aux services financiers, aux possibilités d'investissement et au crédit. Les écarts de rémunération entre les sexes persistent sur toute la planète. Aujourd'hui, dans l'ensemble du monde, quatre travailleurs sur dix sont des femmes, mais une femme gagne en moyenne seulement 20 % du salaire d'un homme dans des pays aussi divers que la Côte d'Ivoire, la Jordanie, la Lettonie et la République slovaque. En Allemagne, ce chiffre n'est que de 60 % (Banque mondiale, 2012). Environ deux tiers des femmes qui travaillent dans les pays en développement exercent des activités précaires en tant que travailleuses à leur compte (indépendantes) ou comme travailleuses familiales non rémunérées, ouvrières agricoles occasionnelles ou saisonnières, salariées d'usines et d'ateliers en milieu urbain ou domestiques. Les institutions sociales discriminatoires influent sur la qualité de l'emploi des femmes. Le cadre de l'après-2015 devrait donc inclure des indicateurs permettant de suivre les progrès réalisés en ce qui concerne l'accès des femmes à des emplois de qualité et les écarts de rémunération entre les sexes.

La question de la création d'entreprises par les femmes doit également être prise en compte, car c'est une source inexploitée de croissance, de prospérité et de réduction de la pauvreté, ainsi qu'un facteur fondamental de l'autonomisation des femmes. Que ce soit dans les pays développés ou dans les pays en développement, les entreprises détenues par des femmes se trouvent généralement dans un nombre restreint de secteurs, sont le plus souvent de petite taille et se caractérisent par un faible potentiel de croissance. Il est important que les femmes puissent avoir accès à tout l'éventail des services de crédit et de formation et des services aux entreprises qui existent au-delà du microcrédit pour pouvoir créer des entreprises solides et viables. Dans la région de l'Asie de l'Est et du Pacifique, la production par travailleur pourrait être supérieure de 7 à 18 % si les femmes entrepreneurs et les travailleuses se trouvaient dans les mêmes secteurs et dans les mêmes types d'emplois et d'activités que les hommes, et bénéficiaient du même accès aux ressources productives. De plus, les femmes ont besoin des connaissances, de la confiance et des compétences nécessaires pour pouvoir profiter des possibilités économiques et financières qui se présentent (OCDE, à paraître).

Encadré 4. Forum MENA-OCDE des femmes entrepreneurs

Des enseignements sur l'entrepreneuriat féminin peuvent être tirés du Forum MENA-OCDE des femmes entrepreneurs, qui coopère avec des membres et des partenaires de toute la région Moyen-Orient et Afrique du Nord (MENA) pour aider à accélérer le développement des entreprises dirigées par des femmes et à intensifier la participation de ces dernières à la vie économique. Le Programme MENA-OCDE pour l'investissement examine également l'impact des cadres juridiques, culturels et financiers de certains pays de la région MENA, afin de déterminer dans quelle mesure leur application influe sur la participation des femmes à la vie économique.

Source: OCDE (2012b), *Women in Business: Policies to Support Women's Entrepreneurship Development in the MENA Region*, Éditions OCDE, Paris.

Dans tous les pays, les femmes assurent l'essentiel du travail non rémunéré et ce sont principalement elles qui prennent soin des enfants, des personnes âgées et des malades. Leurs lourdes responsabilités familiales et domestiques ont pour effet soit de les empêcher de prendre un emploi salarié formel ou de le conserver, soit de les cantonner dans des activités se situant au bas de l'échelle et faiblement rétribuées, comme le travail à domicile. De plus, la charge pesante du travail non rémunéré ne leur laisse guère la possibilité d'acquérir de nouvelles compétences et qualifications et les rend plus sujettes à l'épuisement, au stress et aux maladies qui en résultent. Le rapport *Comment va la vie ?* de l'OCDE (2011) montre, par exemple, que dans tous les pays de l'OCDE, les femmes doivent assumer un « double fardeau » représenté par les responsabilités familiales et professionnelles, qu'elles s'efforcent de concilier. On peut observer le même problème dans les pays en développement, où les tâches familiales et domestiques non rémunérées peuvent mobiliser encore plus de temps quand les infrastructures sont insuffisantes et l'accès à des ressources telles que l'eau et l'énergie est limité.

Le travail non rémunéré devrait être placé au cœur de la conception des politiques de développement économique et social (par exemple, à travers l'évaluation du rapport coût-avantages que présentent les structures d'accueil des enfants et autres infrastructures sociales). Comme le montrent les travaux de la MENA-OECD Women in Government Platform, le secteur public lui-même – qui est le principal employeur des femmes dans de nombreux pays du monde – accuse encore un retard non négligeable dans l'offre de solutions de conciliation du travail et de la vie privée qui donnent véritablement aux femmes les moyens d'assumer leurs responsabilités professionnelles et familiales, et de parvenir à une pleine autonomisation. Les politiques concernant, par exemple, la garde des enfants, les systèmes d'imposition et de prestations, le congé parental et les modes d'organisation du travail souples, peuvent contribuer à assurer une plus grande égalité entre femmes et hommes dans la répartition du travail rémunéré et non rémunéré.

3. La violence à l'égard des femmes et des filles

La violence envers les femmes et les filles est un phénomène universel, ancré dans une discrimination tenace à leur égard et des relations de pouvoir entre les deux sexes qui ont de tout temps été inégales. Elle touche toutes les cultures, tous les pays, toutes les régions et toutes les générations. Elle nuit à la santé et au bien-être des femmes, porte atteinte à leurs droits de personnes humaines, et les appauvrit, ainsi que leur famille et la société dans son ensemble. La violence domestique est la forme de violence la plus courante dans le monde, une femme sur trois y étant confrontée au cours de sa vie. Les violences sexuelles envers les femmes et les filles sont particulièrement répandues dans les situations de conflit.

L'ISE 2012 montre qu'en dépit des progrès réalisés du point de vue de la protection juridique contre les violences à l'égard des femmes, la violence et les mauvais traitements demeurent une réalité dans toutes les régions. Cela tient en partie à la persistance de normes sociales et de mentalités qui tolèrent la violence à l'égard des femmes. S'agissant des pays pour lesquels des données sont disponibles, environ une femme sur deux en moyenne estime que la violence domestique est justifiée dans certaines circonstances. Les données de l'ISE montrent que la prévalence de la violence domestique est étroitement liée à des attitudes discriminatoires. Lorsqu'il existe une forte acceptation sociale de la violence domestique, sa prévalence est plus de deux fois supérieure à la moyenne des pays où son acceptation est faible. Le lien reste significatif même lorsque l'on tient compte de l'existence de lois contre la violence domestique et de leur qualité, ainsi que du niveau de revenu des pays, ce qui indique que les lois ne suffisent pas à elles seules à faire reculer la violence que subissent les femmes. Il est indispensable que le cadre de l'après-2015 contienne des indicateurs sur la prévalence de la violence contre les femmes et sur les attitudes à l'égard de celle-ci.

Encadré 5. Des points de vue s'expriment des quatre coins du monde en faveur d'une transformation des normes sociales pour empêcher la violence à l'égard des femmes

Wikigender.org, plateforme participative et de *crowdsourcing* de l'OCDE sur l'égalité homme-femme, a organisé en février 2013 un débat en ligne sur la transformation des normes sociales pour empêcher la violence à l'encontre des femmes et des filles. À travers 70 contributions du monde entier, les participants à cette consultation publique se sont accordés pour penser que s'attaquer aux normes sociales sous-jacentes pour empêcher la violence à l'égard des femmes constituait une priorité absolue. Ils ont souligné que l'émancipation des femmes était une condition essentielle de la prévention de la violence à leur égard, et qu'il était indispensable d'améliorer les données et les observations factuelles pour favoriser les avancées dans ce domaine.

Source : Wikigender (2013), « *Transforming social norms to prevent violence against women and girls* », synthèse du débat en ligne Wikigender, 4-13 février 2013, site internet de Wikigender, www.oecd.org/dev/poverty/Wikigender%20online%20discussion_VAW_Feb2013.pdf.

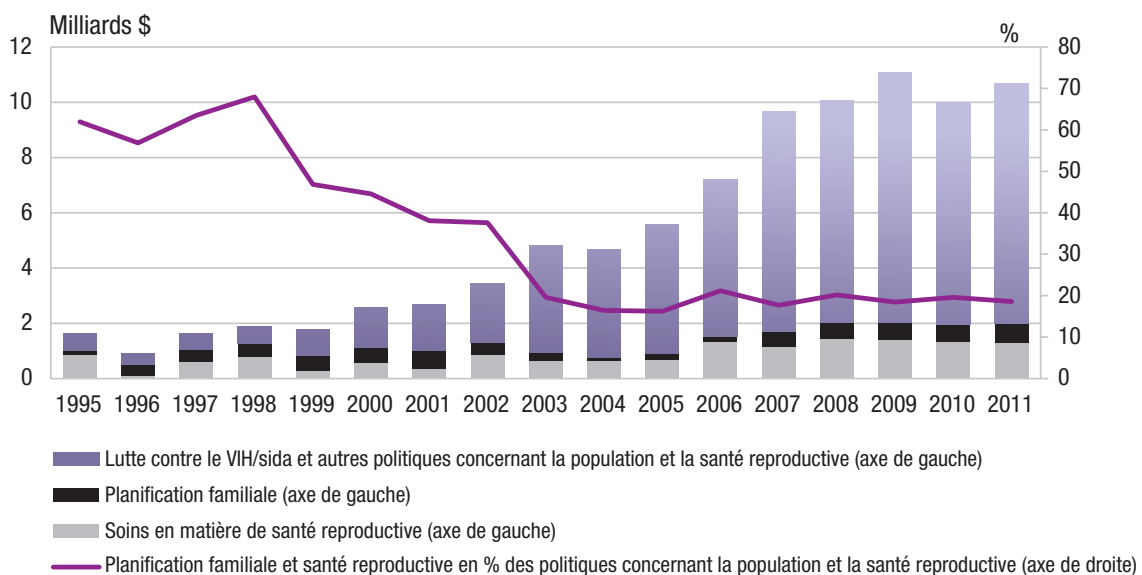
4. La santé et les droits sexuels et reproductifs

La santé et les droits sexuels et reproductifs sont essentiels pour accroître les possibilités qui s'offrent aux femmes, parce qu'ils leur permettent non seulement de prendre des décisions responsables s'agissant de la procréation, mais aussi d'aller jusqu'au bout de leurs études et de s'affranchir de la pauvreté. Pourtant, d'après l'ISE, une femme sur cinq en moyenne a un besoin non satisfait en matière de planification familiale. L'ISE montre aussi que les adolescentes ont deux fois plus de risques d'être infectées par le VIH dans les pays où l'intégrité physique des femmes et des filles est très limitée, par exemple en ce qui concerne la liberté qu'elles ont de faire des choix quant à leur fécondité et à leur vie sexuelle, que dans les pays où elle l'est peu. Près de 10 % des filles sont déjà mères à l'âge de 16 ans, les taux les plus élevés étant enregistrés en Afrique subsaharienne et en Asie. Malgré cela, les fonds consacrés à la planification familiale et à la santé reproductive sont en diminution depuis le milieu des années 90 en pourcentage des efforts de coopération pour le développement en faveur des politiques et des programmes concernant la population (graphique 3).

Les avantages potentiels d'un financement de la planification familiale sont considérables :

- répondre au besoin non satisfait de moyens de contraception permettrait de prévenir 54 millions de grossesses non désirées et 26 millions d'avortements ;
- pour chaque dollar consacré à la fourniture de moyens de contraception modernes, serait économisé 1.40 USD de soins médicaux ;
- pas moins de 13 % des décès d'enfants de moins de 5 ans pourraient être évités dans les pays en développement grâce à l'espacement des naissances ;
- une baisse des taux de fécondité réduit la pauvreté.

Graphique 3 : Les fonds consacrés à la planification familiale et à la santé reproductive sont en baisse depuis le milieu des années 90 en pourcentage des efforts de coopération pour le développement en faveur des politiques et des programmes concernant la population



Source : OCDE (2013c), *Un travail encore inachevé – Placer les femmes et les filles au cœur des enjeux de l'après-2015*, Éditions OCDE, Paris.

5. La possibilité pour les femmes d'occuper des fonctions dirigeantes, de se faire entendre et d'exercer une influence

La capacité des femmes de participer aux décisions qui ont des répercussions sur leur vie – qu'elles soient prises au sein de la famille ou au niveau politique le plus élevé – et d'agir sur ces décisions, est un droit humain fondamental et une condition indispensable d'une gouvernance réceptive et équitable. Il est essentiel d'accroître la représentation et la participation des femmes à tous les niveaux pour pouvoir faire progresser les questions importantes pour elles dans l'ordre des priorités nationales et locales. Une étude menée sur les femmes élues au niveau local en Inde a permis de constater que leur rôle dirigeant avait un effet positif sur la fourniture de services aussi bien pour les hommes que pour les femmes. La participation des femmes contribue également à l'avènement de sociétés plus ouvertes, plus démocratiques et plus stables. Par exemple, l'OCDE a constaté que dans les pays où la participation et l'accès des femmes à la sphère publique sont limités, le niveau d'instabilité politique est plus élevé (OCDE, 2012c). L'autonomisation des femmes et la pleine mobilisation de leurs talents et de leur force d'initiative dans l'économie mondiale, le domaine politique et la société ont un effet de catalyseur sur l'exploitation du potentiel de développement d'un pays.

Cependant, seul un parlementaire sur cinq dans le monde est une femme et, en 2012, les femmes ne représentaient que 19,7 % des législateurs de la planète. Seulement 27 % des juges à l'échelle mondiale sont des femmes qui, de surcroît, exercent principalement dans des tribunaux de niveau inférieur où les enjeux sont jugés moins importants (ONU Femmes, 2011). Pourtant, les tribunaux sont les premières enceintes où l'égalité homme-femme peut être défendue, et les données factuelles confirment que la présence de femmes juristes est indispensable pour garantir l'égalité des droits entre les sexes. L'accroissement de la participation des femmes et de leur présence aux fonctions dirigeantes à tous les niveaux de la société est une question essentielle à prendre en compte dans le cadre de l'après-2015.

6. Les femmes, la paix et la sécurité

L'instauration d'États pacifiques et viables exige la participation active des femmes aux négociations en matière de paix et de sécurité. Les processus de paix peuvent également être l'occasion de faire progresser l'égalité des sexes ; parmi les pays qui comptent 30 % de femmes parlementaires ou plus, près d'un tiers ont connu récemment un conflit, une situation de fragilité ou une transition vers la démocratie (Conseil de Sécurité des Nations unies, 2012). Pourtant, un examen de 31 processus de paix importants qui se sont déroulés entre 1992 et 2011 a montré que seuls 4 % des signataires, 2,4 % des médiateurs en chef, 3,7 % des témoins et 9 % des négociateurs étaient des femmes (ONU Femmes, 2012).

Quelle que soit la place que le programme de développement de l'après-2015 fera aux questions concernant les conflits, la consolidation de la paix et le renforcement de l'État, il devrait s'appuyer sur les objectifs des différentes résolutions du Conseil de Sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité. Celles-ci affirment l'importance de la pleine participation des femmes aux efforts de construction de la paix et de renforcement de la sécurité, reconnaissent l'impact disproportionné des conflits sur les femmes, et préconisent des mesures pour les protéger contre les violences sexuelles en période de conflit. Le cadre de l'après-2015 devra inclure des engagements spécifiques en faveur de l'accélération et d'une meilleure coordination des efforts de mise en œuvre de ces résolutions, afin de permettre aux femmes de participer davantage et d'exercer plus de responsabilités dans les processus de décision relatifs à la consolidation de la paix, au règlement des conflits et au renforcement de l'État.

7. La contribution des femmes à la durabilité environnementale et énergétique

Les objectifs de durabilité énergétique et environnementale de l'après-2015 devront intégrer des cibles et des indicateurs sexospécifiques qui tiennent compte du fait que la dégradation de l'environnement et le changement climatique ont des effets différents sur les femmes et sur les hommes, et reconnaissent la contribution déterminante que les femmes peuvent apporter à la définition de solutions constructives. Les femmes sont les principales productrices de nourriture du monde, et elles sont aussi responsables au premier chef de la collecte de l'eau et du combustible. Elles possèdent par conséquent de vastes connaissances sur la gestion des ressources naturelles et des écosystèmes et peuvent apporter des idées capitales pour l'élaboration de réponses efficaces au changement climatique. Considérer les femmes et les filles comme des actrices du changement et garantir leur participation à la prise de décision en matière d'environnement de l'échelon local au niveau international, constituent donc une condition indispensable à la définition de solutions constructives et équitables.

Les femmes sont toutefois plus vulnérables que les hommes face aux effets du changement climatique. Les responsabilités que la société leur assigne dans la gestion de ressources naturelles telles que l'eau et le combustible font qu'elles sont plus touchées lorsque ces ressources se raréfient. Leur accès insuffisant à la terre, aux technologies agricoles et au capital financier les prive de possibilités de diversifier leurs moyens de subsistance ou d'accroître leur résilience face au changement climatique. S'attaquer aux normes sociales sous-jacentes qui limitent leur accès aux ressources sociales et économiques – comme la terre et le capital financier – sera essentiel pour permettre l'application de mesures concernant le changement climatique qui tiennent compte des disparités entre les sexes.

Que peut offrir l'OCDE ?

Des bonnes pratiques, un soutien stratégique et un appui pour la recherche

L'OCDE encourage et soutient les débats et les échanges de principes d'action et de bonnes pratiques au niveau national et international. Elle peut apporter ses connaissances sur les politiques, ses statistiques et ses bonnes pratiques pour étayer, par des données probantes, la démonstration du bien fondé de l'inscription d'un objectif distinct sur l'égalité homme-femme dans le cadre de l'après-2015 et de la prise en compte de cet objectif dans toutes les composantes de ce cadre.

L'Initiative de l'OCDE pour la parité examinait les obstacles à l'égalité homme-femme existant dans le domaine de l'éducation, de l'emploi et de l'entrepreneuriat. *Inégalités homme-femme : il est temps d'agir* (OCDE, 2012a) offre un riche ensemble de données, d'analyses et de messages stratégiques concrètement applicables pour améliorer les politiques visant à promouvoir l'égalité entre les sexes.

La Recommandation du Conseil de l'OCDE sur l'égalité homme-femme en matière d'éducation, d'emploi et d'entrepreneuriat (2013d), adoptée lors de la Réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres de 2013, énonce différentes mesures que les membres de l'OCDE devraient envisager de prendre pour remédier aux inégalités entre femmes et hommes dans l'éducation, l'emploi et l'entrepreneuriat, notamment par le biais de leurs programmes de coopération pour le développement.

Encadré 6. Des voix du monde entier s'expriment en faveur d'une démarche sensible aux disparités entre les sexes en matière de durabilité

Lors d'une discussion en ligne organisée par Wikigender en 2012, des participants du monde entier se sont exprimés pour l'adoption d'une démarche qui tienne compte des disparités entre les sexes lors de la définition des objectifs de durabilité énergétique et environnementale de l'après-2015. Les messages principaux étaient les suivants :

- Les connaissances et les compétences des femmes devraient être mieux reconnues et mieux exploitées dans le contexte de la variabilité du climat.
- L'accès des femmes aux ressources productives et naturelles et leur contrôle sur ces ressources devraient être améliorés.
- La charge que représentent pour les femmes le travail non rémunéré et la pauvreté en temps est souvent accentuée dans le contexte du changement climatique et doit faire l'objet d'un suivi.
- Garantir la participation pleine et active des femmes à la prise de décision sur la durabilité environnementale et énergétique est une priorité.
- L'amélioration de la collecte de données – par exemple, sur la résilience et la vulnérabilité après une catastrophe – et une analyse plus approfondie des mécanismes du Protocole de Kyoto et de leurs effets sous l'angle des disparités entre les sexes, sont fondamentales pour le cadre de l'après-2015.

Source: Wikigender (2012), « *How can gender equality be better integrated into climate change policies and programmes in order to ensure sustainable development?* » synthèse du débat en ligne Wikigender, 29 mai – 8 juin 2012, site internet de Wikigender, www.wikigender.org/images/7/7c/Online_discussion_Summary_FINAL.pdf.

Les publications de l'OCDE étudient différents domaines d'action et de recherche, tels que les institutions sociales discriminatoires et les inégalités entre les sexes, la qualité et la quantité des efforts de coopération pour le développement orientés vers l'égalité homme-femme et l'autonomisation des femmes, les écarts entre les sexes dans l'éducation, l'emploi et l'entrepreneuriat ainsi que sur le plan des connaissances financières, l'égalité homme-femme et le renforcement de l'État, et l'intégration économique des femmes, en particulier dans les régions en transition, comme le Moyen-Orient et l'Afrique du Nord¹⁴.

Les enquêtes réalisées par l'OCDE en 2011 sur les cadres nationaux, les initiatives et les politiques publiques tenant compte de la problématique homme-femme dans la zone de l'OCDE et la région MENA, et sur l'égalité homme-femme et l'emploi public, ont permis de recueillir des informations sur les efforts d'intégration des questions d'égalité des sexes et l'emploi public dans les pays de l'OCDE et ailleurs. Ces enquêtes comportaient aussi des questions sur la collecte de données ventilées par sexe et la capacité du secteur public de recueillir ce type de données.

Un savoir-faire en matière de données et d'indicateurs sur l'égalité homme-femme

L'OCDE peut apporter une importante contribution à la définition du cadre de l'après-2015 en continuant de recueillir et d'analyser des données sur la situation des femmes dans le monde entier, et en mettant au point les indicateurs requis concernant l'égalité homme-femme dans ses domaines de spécialisation.

Un dialogue stratégique facilité

L'OCDE mène un dialogue approfondi sur les actions à mener en matière d'égalité homme-femme avec ses membres, les pays partenaires, la société civile et des organisations internationales de premier plan par le biais de différentes plateformes, dont le Réseau du CAD sur l'égalité homme-femme (GENDERNET), le Centre de développement, le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement, le Forum MENA-OCDE des femmes entrepreneurs et le Réseau international de l'OCDE sur l'éducation financière. L'OCDE a aussi établi des liens avec les vastes communautés qui s'intéressent à l'égalité des sexes et au développement, par le biais de Wikigender, plateforme interactive mondiale qui attire plus de 50 000 visites par mois.

NOTES

1. Après prise en compte du niveau de revenu, de l'urbanisation et du taux de fécondité des pays, ainsi que de la valeur 2012 du sous-indice de la « préférence pour les fils ». Il convient de noter que le R-carré de la régression est de 0.81. Les résultats de la régression sont disponibles sur demande. Pour plus de précisions, voir OCDE (2012c), « Tackling the root causes of gender inequalities in the post-2015 development agenda », Éditions OCDE, Paris.
2. Voir <http://www.oecd.org/fr/parite/donnees/>.
3. Voir <http://genderindex.org>.
4. Voir <http://www.oecdbetterlifeindex.org/fr/>.
5. Voir www.oecd.org/pisa.
6. Voir <http://www.oecd.org/pisa/aboutpisa/pisafordevelopment.htm>.
7. Voir www.oecd.org/finance/financial-education/oecd-pisa-financial-literacy-assessment.htm.
8. Voir <http://stats.wikiprogress.org>.
9. L'un des dix indicateurs adoptés lors du 4ème Forum à haut niveau sur l'efficacité de l'aide.
10. Le marqueur de l'aide en faveur de l'égalité hommes-femmes du CAD est un outil statistique qui sert à déterminer si l'égalité des sexes constitue l'objectif principal ou un objectif significatif des efforts de coopération pour le développement.
11. Voir OCDE (2013a), *The OECD's contribution on education to the post-2015 framework: PISA for development*, *OECD Contributions to post-2015 Reflections Series*, Éditions OCDE, Paris.
12. Valeurs prévues du taux (net) filles/garçons de scolarisation dans l'enseignement secondaire, pour le sous-indice de l'intégrité physique limitée de l'ISE 2012, en prenant en compte tous les autres sous indices de l'ISE, le PIB et le niveau d'urbanisation. Il convient de noter que le R-carré de la régression est de 0.63. Les résultats de la régression sont disponibles sur demande.
13. Voir les résolutions 1325, 1820, 1888, 1889, 1960 et 2106 du CSNU.
14. Les publications sont disponibles sur le site internet de l'OCDE, www.oecd.org

RÉFÉRENCES

Banque mondiale (2012), *Update on the Implementation of the Gender Equality Agenda at the World Bank Group*, Banque mondiale, Washington.

Conseil de sécurité des Nations unies (2012), *Rapport du Secrétaire général sur les femmes et la paix et la sécurité, S/2012/732*, Conseil de sécurité des Nations unies, New York.

GADN (Gender & Development Network) (2013), *Gender Equality and the Post-2015 Framework*, GADN, Londres.

HLP (Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015) (2013), *Pour un nouveau partenariat mondial : vers l'éradication de la pauvreté et la transformation des économies par le biais du développement durable. Rapport du Groupe de personnalités de haut niveau chargé du programme de développement pour l'après-2015*, Nations unies, New York.

OCDE (à paraître), *Women and Financial Education: Evidence, Policy Responses and Guidance*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2011), *Comment va la vie ? Mesurer le bien-être*, Éditions OCDE, Paris, www.oecd.org/howslife.

OCDE (2012a), *Inégalités homme-femme : Il est temps d'agir*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2012b), *Women in Business: Policies to Support Women's Entrepreneurship Development in the MENA Region*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2012c), « Tackling the root causes of gender inequalities in the post-2015 development agenda », communication présentée document soumis lors de la consultation thématique mondiale sur la lutte contre les inégalités, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2013a), *The OECD's Contribution on Education to the Post-2015 Framework: PISA for Development*, OECD Contributions to post-2015 Reflections Series, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2013b) *Why Discriminatory Social Institutions Affecting Adolescent Girls Matter*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2013c), *Un travail encore inachevé – Placer les femmes et les filles au cœur des enjeux de l'après-2015*, Éditions OCDE, Paris.

OCDE (2013d), *Recommandation du Conseil sur l'égalité homme-femme en matière d'éducation, d'emploi et d'entrepreneuriat*, Réunion du Conseil au niveau des Ministres, OCDE, Paris, 29-30 mai 2013.

Nations unies (2013), *Éliminer la pauvreté, c'est possible : Objectifs du millénaire pour le développement et l'après-2015*, site internet des Nations unies, www.un.org/millenniumgoals.

ONU Femmes (2011). *Progress of the World's Women 2011-12: In Pursuit of Justice*, ONU Femmes, New York.

ONU Femmes (2012) *Participation des femmes aux négociations de paix : Présence et influence*, ONU Femmes, New York.

ONU Femmes (2013), *Un objectif autonome en faveur de la réalisation de l'égalité des sexes, des droits et de l'autonomisation des femmes*, ONU Femmes, New York.

Wikigender (2012), « How can gender equality be better integrated into climate change policies and programmes in order to ensure sustainable development? », synthèse du débat en ligne Wikigender, 29 mai 8 juin 2012, site internet de Wikigender, www.wikigender.org/images/7/7c/Online_discussion_Summary_FINAL.pdf.

Wikigender (2013), « Transforming social norms to prevent violence against women and girls », synthèse du débat en ligne Wikigender, 4-13 février 2013, site internet de Wikigender, www.oecd.org/dev/poverty/Wikigender%20online%20discussion_VAW_Feb2013.pdf.

Les Objectifs du millénaire pour le développement (OMD), au nombre de huit, ont été adoptés en 2000/2001 par les Nations unies, qui sont alors convenues de les atteindre à l'horizon 2015. Il est largement reconnu que les OMD ont joué un rôle constructif en suscitant une prise de conscience sur toute la planète, en facilitant la mobilisation de ressources, en guidant les efforts mondiaux de développement et en renforçant la reddition de comptes. C'est même avec étonnement que l'on constate à quel point le monde sera proche de la plupart de ces objectifs en 2015. Mais il est maintenant nécessaire d'établir un nouveau cadre pour remplacer les OMD lorsqu'ils arriveront à expiration, afin d'entretenir la dynamique qu'ils ont suscitée et qui s'est exercée jusqu'à ce jour. L'OCDE a joué un rôle fondamental dans leur définition. À deux ans de l'échéance de 2015, elle intensifie ses efforts pour soutenir leur concrétisation, tout en réfléchissant à la façon dont elle pourrait aider les Nations unies à mettre au point un programme et un cadre nouveaux pour l'action à mener après cette date. Elle possède, dans plusieurs domaines, des compétences grâce auxquelles elle pourrait apporter une grande contribution à l'élaboration de ces nouveaux dispositifs. Dans la vue d'ensemble qu'elle a présentée parmi cette série de brochures (sous le titre *Beyond the MDGs: Towards an OECD contribution to the post-2015 agenda*), elle propose onze éléments qu'il serait particulièrement important de prendre en compte. La présente brochure est consacrée à l'un d'eux, « Faire de l'égalité homme-femme et du respect des droits des femmes une réalité », l'une et l'autre étant considérés comme l'un des fondements d'un développement durable.

Élément 1: Mesurer ce qui nous est cher et maintenir la lutte contre la pauvreté au coeur de l'effort de développement

Élément 2: Élaborer un indicateur universel de la réussite scolaire

Élément 3: Faire de l'égalité homme-femme et du respect des droits des femmes une réalité

Élément 4: Intégrer l'impératif de durabilité dans l'effort de développement

Élément 5: Renforcer les systèmes statistiques nationaux

Élément 6: Mettre en place des institutions et des mécanismes de reddition de comptes efficaces

Élément 7: Définir des objectifs de consolidation de la paix et de renforcement de l'État et œuvrer à leur concrétisation

Élément 8: Assurer la cohérence des politiques au service du développement

Élément 9: Partager les connaissances et s'engager dans un processus de dialogue sur les politiques à suivre et d'apprentissage mutuel

Élément 10: Promouvoir le Partenariat mondial pour une coopération efficace au service du développement

Élément 11: Mesurer le financement du développement et en assurer le suivi

Pour de plus amples informations, prendre contact avec Patti O'Neill (patti.oneill@oecd.org) ou Keiko Nowacka (keiko.nowacka@oecd.org).